



Rapport

Date de la séance du CE : 1^{er} avril 2020
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2019.JGK.8243
Classification : -

Modification du décret sur l'attribution des postes de juges et de procureurs et procureures (DPJP; RSB 161.11)

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Commentaire de l'article 15 DPJP	1
3.	Répercussions financières, répercussions sur le personnel	1

1. Synthèse

Le décret fixe notamment le nombre maximum de postes de procureurs et procureures (art. 1, al. 1). La présente modification a été élaborée à la suite d'un arrêté du Grand Conseil. Ce dernier a en effet approuvé le budget 2020 des autorités judiciaires et du Ministère public et la création de trois nouveaux postes de procureurs et procureures en chef à temps complet lors de la session d'hiver 2019. L'augmentation du nombre de postes décidée par le Grand Conseil doit à présent être inscrite dans le décret. Le Grand Conseil avait par ailleurs déjà accordé 0,4 pour cent de poste de plus que ceux considérés dans le décret en approuvant le budget 2019, qui prévoyait 74,4 postes de procureurs et procureures à temps complet. Il faut donc aussi tenir compte de cette décision et ajouter au total un autre poste à temps complet supplémentaire.

2. Commentaire de l'article 15 DPJP

Quatre postes supplémentaires de procureurs et procureures en chef sont créés; le nombre de postes passe de 74 à 78.

3. Répercussions financières et répercussions sur le personnel

La présente modification prévoit la création de quatre nouveaux postes de procureurs et procureures en chef à temps complet. Les frais de personnel des autorités judiciaires et du Ministère public augmentent donc proportionnellement.